
CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL

490^e RÉUNION ORDINAIRE : 17 septembre 2019

Certifié le 29 octobre 2019

TABLE DES MATIÈRES

1.	VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA RÉUNION.....	1
2.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	1
3.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL	1
3.1	Procès-verbal de la quatre cent quatre-vingt-neuvième (489 ^e) réunion ordinaire	1
3.1.1	Affaires en découlant	2
4.	ORDRE DU JOUR CONSENSUEL	3
4.1	Révision du programme de baccalauréat en enseignement de l'éducation physique et à la santé (7208)	3
5.	AFFAIRES ADMINISTRATIVES	4
5.1	Budget d'investissement officiel de l'Université du Québec à Chicoutimi aux fins du Plan quinquennal des investissements (PQI) pour l'année 2019-2020	4
5.2	Révision et priorisation des projets du Plan décennal d'investissements universitaires (PDIU) de l'Université du Québec à Chicoutimi pour la période 2020-2030	5
6.	ENSEIGNEMENT, RECHERCHE ET CRÉATION	6
6.1	Appui de l'Université du Québec à Chicoutimi aux demandes de renouvellement de regroupements stratégiques auprès du Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQ-SC)	6
6.2	Entente cadre de collaboration à intervenir entre l'Université du Québec à Chicoutimi et le Conseil de gestion durable du lac Saint-Jean dans le cadre du projet « Suivi de l'abondance annuelle des poissons fourrage littoraux du lac Saint-Jean 2019-2027 »	9
6.3	Protocole d'entente de partenariat de recherche à intervenir entre l'Université du Québec à Chicoutimi et le Centre québécois de recherche et de développement de l'aluminium (CQRDA) dans le cadre du projet « Development of Aluminium Metallurgy and Innovative Transformation »	10
6.4	Rapport d'étape 2018-2019 de la Table régionale de concertation minière (TRCM)	11
6.5	Plan d'action en matière d'équité de diversité et d'inclusion (ÉDI)	12
6.6	Avis d'attribution et d'acceptation de chaires de recherche du Canada de niveau 2	14
6.7	Convention de recherche à intervenir entre l'Université du Québec à Chicoutimi, l'Université Laval et La Capitale assureur de l'administration publique Inc.	14
7.	AFFAIRES DÉPARTEMENTALES	15
8.	PARTENARIATS ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL	15
8.1	Documents normatifs concernant les violences à caractère sexuel, le harcèlement, la violence, la discrimination et les fonctions du protecteur universitaire	16
9.	PLANIFICATION STRATÉGIQUE.....	17
9.1	Bilan du plan d'action institutionnel (janvier à mai 2019) et priorités institutionnelles pour l'année 2019-2020	17
10.	PÉRIODE D'INFORMATION	18
10.1	Résolutions adoptées par le Comité exécutif lors des réunions du 18 juin et du 20 août 2019	18
10.2	Bail intervenu entre l'Université du Québec à Chicoutimi et la Société d'habitation et de développement de Montréal	18
10.3	Communication de la rectrice	18
11.	AFFAIRES DIVERSES	18
12.	LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE	19

Procès-verbal de la quatre cent quatre-vingt-dixième (490^e) réunion ordinaire du Conseil d'administration de l'Université du Québec à Chicoutimi, tenue le 17 septembre 2019, à 13 h 30, à la salle Gérard-Arguin du Pavillon Alphonse-Desjardins.

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA RÉUNION

Sont présents :
Mme Nicole Bouchard – rectrice
M. Denis Bilodeau – représentant des diplômés de l'Université
Mme Dominique Biron, vice-rectrice aux affaires administratives
M. Jimmy Boulianne – membre socioéconomique
M. Antoine G. Cormier – étudiant
M. Pierre Dostie – chargé de cours
Mme Christyne Fortin – membre socioéconomique
Mme Mylène Girard – membre socioéconomique
Mme Cynthia Harvey – professeure
M. Samuel Julien – étudiant
Mme Josée Ouellet – représentante des collègues
M. Pascal Sirois – professeur

Se sont excusées :
Mme Guylaine Simard – membre socioéconomique et présidente
Mme Catherine Laprise – professeure

Observateurs :
M. Réal Daigneault – vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim
Mme Marie-Karlynn Laflamme – directrice du Service des communications et des relations publiques
Mme Valérie Levasseur – bibliothécaire

Vice-recteur
aux partenariats et
secrétaire général M. Alexandre Cloutier

Secrétaire de réunion Mme Marie-Julie Potvin

En l'absence motivée de Mme Guylaine Simard, sur proposition dûment appuyée, Mme Nicole Bouchard est nommée présidente d'assemblée.

La secrétaire de réunion constate le quorum et la présidente déclare l'ouverture de la réunion.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur PROPOSITION de M. Denis Bilodeau, APPUYÉE par M. Antoine G. Cormier, il est **RÉSOLU à l'unanimité** d'approuver l'ordre du jour, tel que présenté.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Procès-verbal de la quatre cent quatre-vingt-neuvième (489^e) réunion ordinaire

Sur PROPOSITION de Mme Josée Ouellet, APPUYÉE par M. Jimmy Boulianne, il est **RÉSOLU à l'unanimité** d'approuver le procès-verbal de la quatre cent quatre-vingt-neuvième (489^e) réunion ordinaire tenue le 18 juin 2019, tel que présenté.

3.1.1 Affaires en découlant

La secrétaire de réunion informe les membres qu'en ce qui concerne le procès-verbal de ladite réunion, les suites régulières ont été données et, plus précisément :

Quatre cent quatre-vingt-neuvième (489^e) réunion ordinaire du Conseil d'administration (18 juin 2019)

- **Révision du programme de doctorat en sciences de l'environnement**
La décision du Conseil d'administration a été transmise au Décanat des études.
- **Création du programme de diplôme d'études supérieures spécialisées en gestion publique en contexte autochtone et modification du microprogramme et du programme court de 2^e cycle en gestion publique en contexte autochtone**
La décision du Conseil d'administration a été transmise au Décanat des études.
- **Création du programme de diplôme d'études supérieures spécialisées multidisciplinaires de recherche en contexte autochtone**
La décision du Conseil d'administration a été transmise au Décanat des études.
- **Règlements internes de la Chaire UNESCO en transmission culturelle chez les Premiers Peuples comme dynamique de mieux-être et d'empowerment**
La décision du Conseil d'administration a été transmise au Décanat de la recherche et de la création.
- **Nomination à la direction du Département des sciences fondamentales**
M. Jean Legault a été informé de sa nomination au poste de directeur du Département des sciences fondamentales.
- **Engagement et renouvellement de contrat de professeurs chercheurs sous octroi**
Les personnes suivantes ont été informées de la décision du Conseil d'administration :
 - ✓ M. Emad-Eldin Elgallad, Département des sciences appliquées (Octroi)
 - ✓ M. Jean-Denis Brassard, Département des sciences appliquées (Renouvellement)
- **Ratification du renouvellement des contrats d'assurance collective de l'Université du Québec pour l'année 2019-2020**
La décision du Conseil d'administration a été transmise au siège social de l'Université du Québec.
- **Adhésion de l'Université du Québec à Chicoutimi à titre de membre du Centre d'entrepreneuriat et d'essaimage de l'UQAC et désignation d'un représentant de l'UQAC pour toute assemblée du CEE-UQAC**
La décision du Conseil d'administration a été transmise au Centre d'entrepreneuriat et d'essaimage de l'UQAC et M. Claude Gilbert, directeur de la planification et du développement stratégiques, a été informé de sa désignation aux assemblées du CEE-UQAC.
- **Nomination de membres au Comité d'éthique de la recherche de l'UQAC**
Mme Julie Bouchard, professeure au Département des sciences de la Santé, et M. Stéphane Allaire, professeur au Département des sciences de l'éducation, ont été informés de leur nomination au sein du Comité d'éthique de la recherche de l'UQAC.
- **Convention d'aide financière à intervenir entre l'Université du Québec à Chicoutimi et le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du projet d'aménagement de l'École des arts numérique, de l'animation et du design NAD à l'Îlot Balmoral**
La décision du Conseil d'administration a été transmise au Service des immeubles et équipements aux fins de signature de la convention d'aide financière.

- **Conditions de rémunération des membres du personnel de direction supérieure des établissements d'enseignement de niveau universitaire pour l'année 2018-2019**
La décision du Conseil d'administration a été transmise au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.
- **Entente à intervenir entre l'Université du Québec à Chicoutimi et le ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs (MFFP) en soutien à la programmation de recherche du Centre de recherche sur la boréale (CREB)**
La décision du Conseil d'administration a été transmise au Vice-rectorat aux partenariats et secrétariat général aux fins de négociation de l'entente à intervenir avec le MFFP.
- **Documents normatifs liés à l'utilisation et à la protection des animaux**
La décision du Conseil d'administration a été transmise au Vice-rectorat aux partenariats et secrétariat général aux fins d'intégration des documents normatifs au Manuel de gestion et de publication sur le site Web.
- **Renouvellement de contrat d'un professeur invité au Département des sciences de la santé**
La décision du Conseil d'administration a été transmise au Décanat des affaires départementales.
- **Engagement d'un professeur invité en sciences infirmières au Département des sciences de la santé**
La décision du Conseil d'administration a été transmise au Décanat des affaires départementales.
- **Engagement d'un professeur substitut en sociologie**
La décision du Conseil d'administration a été transmise au Décanat des affaires départementales.
- **Nomination de membres au Comité exécutif et au Comité d'audit**
Les personnes suivantes ont été informées de leur nomination :
 - ✓ M. Jimmy Boulianne, Comité d'audit
 - ✓ Mme Dominique Biron, Comité exécutif
- **Suspension de certaines dispositions de la Politique concernant le protecteur universitaire**
La décision du Conseil d'administration a été transmise au Vice-rectorat aux partenariats et secrétariat général aux fins de suspension temporaire de l'article 4.2 de la Politique concernant le protecteur universitaire.

4. ORDRE DU JOUR CONSENSUEL

La présidente demande aux membres s'ils ont des commentaires relativement au point présenté.

À la suite de l'assentiment des membres, la résolution suivante est adoptée :

4.1 Révision du programme de baccalauréat en enseignement de l'éducation physique et à la santé (7208)

RÉSOLUTION CAD-12033
Modification du programme de baccalauréat
en enseignement de l'éducation physique et à
la santé

ATTENDU le Règlement général 2 « Les études de premier cycle »;

ATTENDU la Politique relative à la modification et à la révision des programmes;

- ATTENDU** la résolution CET-2771 de la Commission des études relative à l’approbation du programme de baccalauréat en enseignement en éducation physique;
- ATTENDU** la résolution CET-7239 de la Commission des études relative à l’évaluation périodique du programme de baccalauréat en enseignement de l’éducation physique et à la santé;
- ATTENDU** la résolution BEEPS-2018-2019-05 du comité de programme d’études en éducation physique et intervention pédagogique en sports;
- ATTENDU** la résolution CERC-8304 de la Commission des études, de la recherche et de la création relative à la modification du programme de baccalauréat en enseignement de l’éducation physique et à la santé;
- ATTENDU** la recommandation du vice-recteur à l’enseignement, à la recherche et à la création par intérim;

Sur proposition de Mme Cynthia Harvey, appuyée par M. Pascal Sirois, il est **RÉSOLU à l’unanimité** :

- 1- **D'** approuver la modification du programme de baccalauréat en enseignement de l’éducation physique et à la santé (7208), telle qu’annexée à la présente et en faisant partie intégrante;
- 2- **QUE** cette modification entrera en vigueur à compter du trimestre Automne 2020.

5. AFFAIRES ADMINISTRATIVES

La présidente informe les membres que les travaux du vérificateur général se termineront dans quelques jours. Elle indique que les états financiers pour l’exercice 2018-2019 devraient être présentés en octobre prochain.

5.1 Budget d’investissement officiel de l’Université du Québec à Chicoutimi aux fins du Plan quinquennal des investissements (PQI) pour l’année 2019-2020

La vice-rectrice aux affaires administratives mentionne que les travaux de maintien du parc immobilier de l’Université pour la prochaine année s’inscrivent dans le cadre du budget d’investissement officiel de l’UQAC aux fins du Plan quinquennal des investissements (PQI) et fait remarquer que le solde des allocations non utilisées au 30 avril 2019 s’élève à 4 563 178 \$. Selon les informations fournies par le ministère, la vice-rectrice aux affaires administratives indique que les allocations pour l’année 2019-2020 seront de 6 577 000 \$ incluant un montant de 2 M\$ en nouvelle initiative et que les investissements prévus sont de l’ordre de 7 335 000 \$.

Elle porte à l’attention des membres les projets ayant été ajoutés à la liste initiale des projets en maintien des actifs pour l’année 2019-2020 qui comprend, entre autres, le réaménagement du secteur de la cartothèque, la mise à niveau de la ventilation et le dépoussiérage au Pavillon Cural, l’aménagement de la Clinique en travail social de même que le réaménagement d’un secteur circonscrit au 2^e étage du Pavillon principal.

Enfin, elle mentionne que le pourcentage du solde non utilisé au 30 avril 2020 est estimé à 41 %. Elle rappelle que dans le cas où ce solde excède 25 % du montant total des sommes disponibles aux fins des allocations, l’établissement doit fournir au ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur une explication quant aux motifs et la planification qui y est associée.

Suite aux explications, la résolution suivante est adoptée :

RÉSOLUTION CAD-12034

Budget d'investissement officiel de l'Université
du Québec à Chicoutimi pour l'année 2019-2020
aux fins du Plan quinquennal des investissements
(PQI)

- ATTENDU** le Règlement général 4 « Pouvoirs des instances statutaires »;
- ATTENDU** le Règlement relatif aux affaires administratives;
- ATTENDU** les enveloppes budgétaires estimées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) pour l'année 2019-2020;
- ATTENDU** la résolution CAD-11783 du Conseil d'administration relative au budget d'investissement préliminaire de l'Université du Québec à Chicoutimi aux fins du Plan quinquennal des investissements (PQI) pour l'année 2019-2020;
- ATTENDU** la recommandation de la vice-rectrice aux affaires administratives;

Sur proposition de Mme Dominique Biron, appuyée par M. Samuel Julien, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- D'** approuver le budget d'investissement officiel de l'Université du Québec à Chicoutimi pour l'année 2019-2020 aux fins du Plan quinquennal des investissements (PQI), tel qu'annexé à la présente et en faisant partie intégrante.

5.2 Révision et priorisation des projets du Plan décennal d'investissements universitaires (PDIU) de l'Université du Québec à Chicoutimi pour la période 2020-2030

La vice-rectrice aux affaires administratives indique que chaque année, l'Université prépare son Plan décennal d'investissements universitaires (PDIU). Le PDIU est transmis à la Direction générale des infrastructures de l'enseignement supérieur du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ainsi qu'au Bureau de gestion des projets d'infrastructure du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation pour être conforme à la loi et au règlement sur les investissements universitaires.

Le PDIU 2020-2030 comprend les projets non subventionnés pour les volets de l'enseignement et de la recherche et non inscrits au budget de maintien des actifs immobiliers financés à même les allocations normalisées. Les projets inscrits au PDIU comprennent les projets liés à une construction neuve, aux réaménagements ou aux rénovations majeures de bâtiment, à l'acquisition de bâtiments ou d'équipements et au développement informatique.

Elle recommande au Conseil d'administration, par voie de résolution, d'appuyer le Plan décennal d'investissements universitaires de l'UQAC pour la période 2020-2030.

À cet effet, la résolution suivante est adoptée :

RÉSOLUTION CAD-12035

Révision et priorisation des projets du Plan décennal des
investissements universitaires (PDIU) de l'Université du
Québec à Chicoutimi pour la période 2020-2030 pour les
volets de l'enseignement et de la recherche

- ATTENDU** l'article 44 de la Loi sur l'Université du Québec;

ATTENDU le Règlement général 4 « Pouvoirs des instances statutaires »;

ATTENDU le Règlement relatif aux affaires administratives;

ATTENDU la résolution CAD-11832 du Conseil d'administration relative à la révision et la priorisation des projets du Plan décennal des investissements universitaires (PDIU) de l'Université du Québec à Chicoutimi pour la période 2019-2029;

ATTENDU la recommandation de la vice-rectrice aux affaires administratives;

Sur PROPOSITION de Mme Dominique Biron, APPUYÉE par M. Pascal Sirois, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

D' approuver la révision et la priorisation du Plan décennal des investissements universitaires (PDIU) de l'Université du Québec à Chicoutimi pour la période 2020-2030 pour les volets de l'enseignement et de la recherche, tel qu'annexé à la présente et en faisant partie intégrante.

6. ENSEIGNEMENT, RECHERCHE ET CRÉATION

6.1 Appui de l'Université du Québec à Chicoutimi aux demandes de renouvellement de regroupements stratégiques auprès du Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQ-SC)

Le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim rappelle aux membres que l'Université est partenaire des regroupements stratégiques suivants :

- Centre de recherche sur le texte et l'imaginaire (FIGURA);
- Centre de recherche interuniversitaire sur la diversité et la démocratie (CRIDAQ);
- Centre de recherche interdisciplinaire sur les problèmes conjugaux et les agressions sexuelles (CRIPCAS);
- Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES).

Il mentionne que les dossiers présentés visent à obtenir l'appui de l'Université quant aux demandes de renouvellement de financement au programme « Regroupements stratégiques » des Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQ-SC). Il détaille les engagements financiers de l'UQAC pour chacune des demandes soumises et en recommande l'appui.

Suite à l'assentiment des membres, les résolutions suivantes sont adoptées :

RÉSOLUTION CAD-12036

Appui de l'Université du Québec à Chicoutimi dans le cadre d'une demande de renouvellement de financement du Centre de recherche sur le texte et l'imaginaire (FIGURA) au programme « Regroupements stratégiques » des Fonds de recherche du Québec – Société et culture

ATTENDU le Règlement général 1 « Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche »;

ATTENDU la résolution CAD-11541 du Conseil d'administration relative à l'accréditation du regroupement interuniversitaire FIGURA – Centre de recherche sur le texte et l'imaginaire;

ATTENDU l'implication des professeurs Anne Martine Parent, Nicolas Xanthos et François Ouellet du Département des arts et lettres en tant que membres du FIGURA et la possibilité d'accueillir d'autres professeurs de l'UQAC au sein du regroupement;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;

Sur PROPOSITION de Mme Nicole Bouchard, APPUYÉE par M. Pascal Sirois, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- 1- **D'** appuyer la demande de renouvellement de financement du « Centre de recherche sur le texte et l'imaginaire (FIGURA) » déposée au programme « Regroupements stratégiques » des Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQ-SC);
- 2- **D'** approuver l'engagement de l'UQAC représentant un montant maximal de soixante mille dollars (60 000 \$) pour la période 2020-2026, et ce, conditionnellement à l'octroi du financement par le FRQ-SC au regroupement FIGURA.

RÉSOLUTION CAD-12037

Appui de l'Université du Québec à Chicoutimi dans le cadre d'une demande de renouvellement de financement du Centre de recherche interdisciplinaire sur la diversité et la démocratie (CRIDAQ) au programme « Regroupements stratégiques » des Fonds de recherche du Québec – Société et culture

ATTENDU le Règlement général 1 « Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche »;

ATTENDU que l'Université du Québec à Chicoutimi est un établissement partenaire du regroupement interuniversitaire « Centre de recherche interdisciplinaire sur la diversité et la démocratie (CRIDAQ) »;

ATTENDU l'implication des professeurs Geneviève Nootens, Gérard Bouchard et François-Olivier Dorais du Département des sciences humaines et sociales en tant que membres du CRIDAQ et la possibilité d'accueillir d'autres professeurs de l'UQAC au sein du regroupement;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;

Sur PROPOSITION de Mme Nicole Bouchard, APPUYÉE par M. Pascal Sirois, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- 1- **D'** appuyer la demande de renouvellement de financement du « Centre de recherche interdisciplinaire sur la diversité et la démocratie (CRIDAQ) » déposée au programme « Regroupements stratégiques » des Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQ-SC);
- 2- **D'** approuver l'engagement de l'UQAC représentant un montant maximal de quatre-vingt-dix mille dollars (90 000 \$) pour la période 2020-2026, et ce, conditionnellement à l'octroi du financement par le FRQ-SC au regroupement CRIDAQ.

RÉSOLUTION CAD-12038

Appui de l'Université du Québec à Chicoutimi dans le cadre d'une demande de renouvellement de financement du Centre de recherche interdisciplinaire sur les problèmes conjugaux et les agressions sexuelles (CRIPCAS) au programme « Regroupements stratégiques » des Fonds de recherche du Québec – Société et culture

- ATTENDU** le Règlement général 1 « Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche »;
- ATTENDU** la résolution CAD-10343 du Conseil d'administration relative à l'accréditation du regroupement interuniversitaire « Centre de recherche interdisciplinaire sur les problèmes conjugaux et les agressions sexuelles (CRIPCAS) »;
- ATTENDU** l'implication de la professeure Jacinthe Dion du Département des sciences de la santé en tant que membre du CRIPCAS et la possibilité d'accueillir d'autres professeurs de l'UQAC au sein du regroupement;
- ATTENDU** la recommandation du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;

Sur PROPOSITION de Mme Nicole Bouchard, APPUYÉE par M. Pascal Sirois, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- 1- **D'** appuyer la demande de renouvellement de financement du « Centre de recherche interdisciplinaire sur les problèmes conjugaux et les agressions sexuelles (CRIPCAS) » déposée au programme « Regroupements stratégiques » des Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQ-SC);
- 2- **D'** approuver l'engagement de l'UQAC représentant un montant maximal de trente mille dollars (30 000 \$) pour la période 2020-2026, et ce, conditionnellement à l'octroi du financement par le FRQ-SC au regroupement CRIPCAS.

RÉSOLUTION CAD-12039

Appui de l'Université du Québec à Chicoutimi dans le cadre d'une demande de renouvellement de financement du Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES) au programme « Regroupements stratégiques » des Fonds de recherche du Québec – Société et culture

- ATTENDU** le Règlement général 1 « Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche »;
- ATTENDU** la résolution CAD-10752 du Conseil d'administration relative au protocole d'entente interinstitutionnelle 2014-2020 intervenu entre l'UQAM, l'ÉNAP, l'Université Concordia, les HEC Montréal, l'Université de Montréal, l'Université de Sherbrooke, l'UQAC, l'UQO, l'Université Laval et la TÉLUQ pour le Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES);
- ATTENDU** l'implication des professeurs Danielle Maltais, Suzanne Tremblay, Pierre-André Tremblay et Sabrina Tremblay du Département des sciences humaines et sociales en tant que membres du CRISES et la possibilité d'accueillir d'autres professeurs de l'UQAC au sein du regroupement;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;

Sur PROPOSITION de Mme Nicole Bouchard, APPUYÉE par M. Pascal Sirois, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- 1- **D'** appuyer la demande de renouvellement de financement du « Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES) » déposée au programme « Regroupements stratégiques » des Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQ-SC);
- 2- **D'** approuver l'engagement de l'UQAC représentant un montant maximal de trente-six mille dollars (36 000 \$) pour la période 2020-2026, et ce, conditionnellement à l'octroi du financement par le FRQ-SC au regroupement CRISES.

6.2 Entente cadre de collaboration à intervenir entre l'Université du Québec à Chicoutimi et le Conseil de gestion durable du lac Saint-Jean dans le cadre du projet « Suivi de l'abondance annuelle des poissons fourrage littoraux du lac Saint-Jean 2019-2027 »

M. Pascal Sirois déclare son conflit d'intérêts et se retire pour la présentation du dossier.

Le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim informe les membres que l'expertise du professeur et titulaire de la Chaire de recherche sur les espèces aquatiques exploitées, Pascal Sirois du Département des sciences fondamentales, est sollicitée dans le cadre du projet de suivi des poissons fourrage dans la zone littorale du lac Saint-Jean. M. Sirois s'est vu octroyer un financement du Conseil de gestion durable du lac Saint-Jean au montant de 504 000 \$ pour prendre le leadership de ce projet. Il précise que le soutien financier sera réparti sur la période 2019 à 2027 et a obtenu une exonération des frais indirects de la recherche.

Il demande au Conseil d'administration d'approuver l'entente cadre de collaboration à intervenir.

À cet effet, la résolution suivante est adoptée :

RÉSOLUTION CAD-12040

Entente cadre de collaboration à intervenir entre l'Université du Québec à Chicoutimi et le Conseil de gestion durable du lac Saint-Jean dans le cadre du projet de suivi de l'abondance annuelle des poissons fourrage littoraux du lac Saint-Jean

ATTENDU le Règlement général 1 « Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche »;

ATTENDU la Politique d'organisation et de financement de la recherche;

ATTENDU la Politique relative à l'autorisation, à la validation juridique et à la signature des contrats;

ATTENDU l'expertise de M. Pascal Sirois, professeur au Département des sciences fondamentales et titulaire de la Chaire de recherche sur les espèces aquatiques exploitées;

ATTENDU l'octroi d'un financement par le Conseil de gestion durable du lac Saint-Jean dans le cadre du projet de suivi de l'abondance annuelle des poissons fourrage littoraux du lac Saint-Jean;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;

Sur PROPOSITION de Mme Chrystine Fortin, APPUYÉE par Mme Mylène Girard, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- 1- **D'** approuver l'entente cadre de collaboration à intervenir entre l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) et le Conseil de gestion durable du lac Saint-Jean dans le cadre du projet de suivi de l'abondance annuelle des poissons fourrage littoraux du lac Saint-Jean, telle qu'annexée à la présente et en faisant partie intégrante;
- 2- **D'** autoriser deux (2) des trois (3) personnes suivantes, soit la rectrice, le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim et le vice-recteur aux partenariats et secrétaire général, à signer, au nom de l'Université du Québec à Chicoutimi, ladite entente et y insérer toute stipulation, convention ou modification compatible avec les présentes qu'ils jugeront utile ou nécessaire.

M. Sirois réintègre l'assemblée.

6.3 Protocole d'entente de partenariat de recherche à intervenir entre l'Université du Québec à Chicoutimi et le Centre québécois de recherche et de développement de l'aluminium (CQRDA) dans le cadre du projet « Development of Aluminium Metallurgy and Innovative Transformation »

Le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim mentionne que l'aide financière offerte par le Centre québécois de recherche et de développement de l'aluminium (CQRDA) est complémentaire à la subvention obtenue par le professeur X. Grant Chen du Département des sciences appliquées dans le cadre du programme « Recherche et développement coopérative (RDC) » du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG).

Par le biais du Programme de soutien aux organismes de recherche et d'innovation (PSO) du ministère de l'Économie et de l'Innovation (MÉI), le CQRDA accorde un financement supplémentaire au projet intitulé « Development of Aluminium Metallurgy and Innovative Transformation » au montant de 1 402 105 \$.

Suite aux explications, la résolution suivante est adoptée :

RÉSOLUTION CAD-12041

Protocole d'entente du partenariat de recherche à intervenir entre l'Université du Québec à Chicoutimi et le Centre québécois de recherche et de développement de l'aluminium (CQRDA) dans le cadre du projet « Development of Aluminum Metallurgy and Innovative Transformation »

- ATTENDU** le Règlement général 1 « Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche »;
- ATTENDU** la Politique d'organisation et de financement de la recherche;
- ATTENDU** la Politique relative à l'autorisation, à la validation juridique et à la signature des contrats;
- ATTENDU** l'expertise du professeur X. Grant Chen du Département des sciences appliquées;
- ATTENDU** la résolution CAD-11559 du Conseil d'administration relative à l'entente de recherche et développement coopérative (RDC) intervenue entre l'UQAC, Rio Tinto, PCP Aluminium, Société des technologies de l'aluminium du Saguenay et Dynamic Concept pour le projet « Development of Aluminum Metallurgy and Innovative Transformation »;

ATTENDU l'octroi d'une aide financière supplémentaire du Centre québécois de recherche et de développement de l'aluminium (CQRDA) dans le cadre dudit projet;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;

Sur PROPOSITION de Mme Josée Ouellet, APPUYÉE par M. Denis Bilodeau, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- 1- **D'** approuver le protocole d'entente du partenariat de recherche à intervenir entre l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) et le Centre québécois de recherche et de développement de l'aluminium (CQRDA) dans le cadre du projet « Development of Aluminum Metallurgy and Innovative Transformation », tel qu'annexé à la présente et en faisant partie intégrante;
- 2- **D'** autoriser deux (2) des trois (3) personnes suivantes, soit la rectrice, le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim et le vice-recteur aux partenariats et secrétaire général, à signer, au nom de l'Université du Québec à Chicoutimi, ledit protocole et y insérer toute stipulation, convention ou modification compatible avec les présentes qu'ils jugeront utile ou nécessaire.

6.4 Rapport d'étape 2018-2019 de la Table régionale de concertation minière (TRCM)

Le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim déclare son conflit d'intérêts et se retire pour la présentation du dossier.

La présidente rappelle aux membres qu'en 2018 le Centre d'études sur les ressources minérales (CERM) de l'UQAC a eu la responsabilité de relancer la Table régionale de concertation minière (TRCM) pour la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Cette initiative soutenue par le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) découlait du sommet économique de 2015 et visait à doter la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean d'une stratégie de développement minéral par des actions de soutien aux acteurs régionaux, de valorisation du potentiel minéral et d'acquisition de connaissances en répondant à plusieurs priorités régionales dont : 1) l'accompagnement des promoteurs miniers dans les diverses étapes d'élaboration d'un projet; 2) le positionnement de la région en tant que fournisseur de produits et de services; 3) la valorisation ou le transfert de produits miniers dans la région; 4) l'acquisition de connaissances et enfin 5) le renforcement de la culture de partenariat entre les Premières Nations et les acteurs socioéconomiques de la région.

La présidente demande aux membres d'autoriser le dépôt du premier rapport d'étape de la TRCM auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Suite à l'assentiment des membres, la résolution suivante est adoptée :

RÉSOLUTION CAD-12042
Rapport d'étape 2018-2019 de la Table régionale
de concertation minière (TRCM)

ATTENDU le Règlement général 1 « Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche »;

ATTENDU l'expertise développée par le Centre d'études sur les ressources minérales (CERM);

ATTENDU la résolution CAD-11503 du Conseil d'administration relative à la demande d'aide financière déposée au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) – Région du Saguenay–Lac-Saint-Jean dans le cadre du projet « Table régionale de concertation minière du Saguenay–Lac-Saint-Jean »;

- ATTENDU** la résolution CAD-11584 du Conseil d'administration relative à la convention d'aide financière intervenue entre l'Université du Québec à Chicoutimi et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour le projet intitulé « Mise en œuvre de la Table de concertation minière du Saguenay–Lac-Saint-Jean »;
- ATTENDU** le rapport d'étape transmis au comité de gestion de la Table régionale de concertation minière (TRCM);
- ATTENDU** la recommandation de la rectrice;

Sur PROPOSITION de Mme Nicole Bouchard, APPUYÉE par Mme Cynthia Harvey, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- 1- **D'** attester que la comptabilité de gestion du projet « Mise en œuvre de la Table régionale de concertation minière du Saguenay –Lac-Saint-Jean » est conforme à la structure de financement convenue à la convention d'aide financière intervenue entre l'UQAC et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);
- 2- **D'** autoriser le dépôt du rapport d'étape 2018-2019 de la Table régionale de concertation minière (TRCM) auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), tel qu'annexé à la présente et en faisant partie intégrante;
- 3- **DE** mandater M. Réal Daigneault, principal gestionnaire du projet, à signer ledit rapport d'étape 2018-2019 de la Table régionale de concertation minière (TRCM).

Le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim réintègre l'assemblée.

6.5 Plan d'action en matière d'équité de diversité et d'inclusion (ÉDI)

Une proposition de résolution pour un engagement des administrateurs de l'UQAC envers l'équité, la diversité et l'inclusion (ÉDI) est déposée en séance.

Le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim rappelle le contexte dans lequel s'inscrit le Plan d'action en matière d'équité, de diversité et d'inclusion (ÉDI) de l'UQAC. En décembre 2018, tous les établissements auxquels cinq chaires de recherche ou plus ont été attribuées, dont l'UQAC, ont élaboré un plan d'action en matière d'équité, de diversité et d'inclusion, et ce, pour satisfaire aux nouvelles exigences en matière de reddition de compte à la population et de transparence. Il précise que le plan d'action de l'UQAC a fait l'objet d'une évaluation par le Secrétariat des programmes interorganismes et que ce dernier a considéré que ledit plan ne satisfaisait pas aux exigences puisque certaines analyses n'avaient pas été formellement effectuées, à savoir : l'analyse du contexte institutionnel, l'examen du processus d'embauche des titulaires de même que l'examen comparatif des conditions offertes.

Le présent plan d'action révisé ainsi que le projet de résolution soumis en séance sont transmis aux membres aux fins d'autorisation de dépôt auprès du Comité de gestion du Programme des chaires de recherche du Canada, lequel sera à même de constater l'engagement formel de l'UQAC en matière d'ÉDI et la volonté de l'Institution de mettre en œuvre le plan d'action qu'elle propose.

Par la suite, les résolutions suivantes sont adoptées :

RÉSOLUTION CAD-12043

**Plan d'action de l'Université du Québec à Chicoutimi
en matière d'équité, de diversité et d'inclusion (ÉDI)
– 2017-2020**

- ATTENDU** le Règlement relatif à la mission, à la vision et aux valeurs de l'UQAC;
- ATTENDU** le Plan d'action en matière d'équité, de diversité et d'inclusion du Programme des Chaires de recherche du Canada lancé en mai 2017 par la ministre fédérale des Sciences et des Sports;
- ATTENDU** que l'Université du Québec à Chicoutimi s'est dotée d'un plan d'action en matière d'équité, de diversité et d'inclusion afin de satisfaire aux nouvelles exigences en matière de reddition de comptes à la population et de transparence;
- ATTENDU** les recommandations issues de l'évaluation effectuée par le Comité de gestion du Programme des Chaires de recherche du Canada;
- ATTENDU** les discussions en séance;
- ATTENDU** la recommandation du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;

Sur PROPOSITION de Mme Nicole Bouchard, APPUYÉE par Mme Josée Ouellet, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- D'** autoriser le dépôt du Plan d'action révisé de l'Université du Québec à Chicoutimi en matière d'équité, de diversité et d'inclusion (ÉDI) – 2017-2020, avec les modifications approuvées en séance, auprès du Programme des Chaires de recherche du Canada, tel qu'annexé à la présente et en faisant partie intégrante.

RÉSOLUTION CAD-12044

**Engagement de l'Université du Québec à
Chicoutimi envers l'équité, la diversité et
l'inclusion (ÉDI)**

- ATTENDU** le Règlement relatif à la mission, à la vision et aux valeurs de l'UQAC;
- ATTENDU** que l'UQAC reconnaît le caractère essentiel de l'apport des femmes, des autochtones, des personnes qui font partie des minorités visibles ou ethniques et des personnes handicapées (groupes désignés) dans le cadre de la poursuite de sa mission;
- ATTENDU** que l'UQAC entend favoriser la diversité parmi sa communauté, diversité en matière de race, de couleur, de lieu d'origine, de religion, de statut d'immigrant, de statut d'autochtone, d'origine ethnique, d'aptitudes, de sexe, d'orientation sexuelle, d'identité de genre et d'âge;
- ATTENDU** que différentes initiatives témoignent déjà de l'engagement de l'UQAC à réduire les obstacles et iniquités aux plans de l'accès, de l'admission, de l'embauche ainsi qu'à celui des conditions de travail et d'études;
- ATTENDU** que les objectifs du Plan stratégique 2019-2023 offrent plusieurs opportunités de lancer des actions visant à identifier les barrières systémiques et améliorer certaines pratiques de façon durable;

- ATTENDU** l'analyse et les échanges qui ont servi à la préparation du Plan d'action institutionnel en matière d'équité, de diversité et d'inclusion du programme des Chaires de recherche du Canada;
- ATTENDU** la nécessité pour l'UQAC de prendre, dans ces domaines, des engagements structurels durables;
- ATTENDU** que le Conseil d'administration de l'UQAC affirme, par la présente résolution, son adhésion aux principes d'équité, de diversité et d'inclusion;

Sur PROPOSITION de Mme Nicole Bouchard, APPUYÉE par Mme Josée Ouellet, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- DE** mandater la direction afin de mettre en place toutes les mesures nécessaires visant l'amélioration de la promotion de ces valeurs, des façons de faire et des processus concernés ainsi que le suivi de l'impact de ces mesures au sein de la communauté universitaire.

6.6 Avis d'attribution et d'acceptation de chaires de recherche du Canada de niveau 2

La secrétaire de réunion demande à ce que les discussions entourant le dossier d'avis d'attribution et d'acceptation de chaires de recherche du Canada de niveau 2 se déroulent à huis clos, ce qui est accepté.

Par la suite, la résolution suivante est adoptée confidentiellement :

RÉSOLUTION CAD-12045
Avis d'attribution et d'acceptation de chaires
de recherche du Canada de niveau 2

CONFIDENTIEL

Sur PROPOSITION de M. Pierre Dostie, APPUYÉE par Mme Josée Ouellet, il est **RÉSOLU à l'unanimité** d'autoriser la signature des avis d'attribution et d'acceptation des chaires de recherche du Canada de niveau 2.

Le huis clos est levé.

6.7 Convention de recherche à intervenir entre l'Université du Québec à Chicoutimi, l'Université Laval et La Capitale assureur de l'administration publique Inc.

Le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim informe les membres que, dans le cadre du Programme de subvention de recherche et développement coopérative (RDC), le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) du Canada en partenariat avec La Capitale assureur de l'administration publique Inc. ont accordé conjointement une subvention de l'ordre de 4 711 565 \$ au projet de recherche intitulé « Forage de données d'assurance : techniques, éthique et sécurité ». Le projet mené par l'Université Laval implique, à titre de co-chercheur, le professeur Raphaël Khoury du Département d'informatique et de mathématique. Le vice-recteur précise que les chercheurs conviendront entre eux des sommes dont ils auront besoin pour la rémunération des étudiants qui seront impliqués. Il demande aux membres d'approuver cette convention de recherche et d'en autoriser la signature.

À cette fin, la résolution suivante est adoptée :

RÉSOLUTION CAD-12046

Convention de recherche à intervenir entre
l'Université du Québec à Chicoutimi, l'Université
Laval et La Capitale assureur de l'administration
publique Inc.

- ATTENDU** le Règlement général 1 « Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche »;
- ATTENDU** la Politique d'organisation et de financement de la recherche;
- ATTENDU** la Politique relative à l'autorisation, à la validation juridique et à la signature des contrats;
- ATTENDU** l'octroi d'un financement par le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) dans le cadre du programme « Subvention de recherche et développement coopérative (RDC) » pour le projet « Forage de données d'assurance : techniques, éthique et sécurité »;
- ATTENDU** l'implication du professeur Raphaël Khoury du Département d'informatique et de mathématique à titre de co-chercheur au sein du projet de recherche mené par l'Université Laval;
- ATTENDU** la recommandation du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;

Sur PROPOSITION de Mme Nicole Bouchard, APPUYÉE par M. Pascal Sirois, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- 1- D' approuver la convention de recherche à intervenir entre l'Université du Québec à Chicoutimi, l'Université Laval et La Capitale assureur de l'administration publique Inc. pour le projet « Forage de données d'assurance : techniques, éthique et sécurité », telle qu'annexée à la présente et en faisant partie intégrante, dont les contributions financières prévues pour cinq (5) ans sont les suivantes :
- Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) pour un montant de huit cent soixante-neuf mille cinq cent soixante-cinq dollars (869 565 \$);
 - La Capitale assureur de l'administration publique Inc. pour un montant de trois millions cinq cent quarante-deux mille dollars (3 542 000 \$);
- 2- D' autoriser deux (2) des trois (3) personnes suivantes, soit la rectrice, le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim, le vice-recteur aux partenariats et secrétaire général, à signer, au nom de l'Université du Québec à Chicoutimi, la convention de recherche et y insérer toute stipulation, convention ou modification compatible avec les présentes qu'ils jugeront utile ou nécessaire.

7. AFFAIRES DÉPARTEMENTALES

Aucun sujet n'est traité à ce point.

8. PARTENARIATS ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Les membres du comité temporaire font le point concernant le mandat qui a été octroyé par le Conseil d'administration en mai dernier. Ils réitèrent les éléments soulevés dans la correspondance transmise aux membres le 21 août 2019 qui fait état du bilan des rencontres avec le protecteur universitaire et des constats émergents. À la lumière des informations recueillies, une réflexion s'est amorcée de part et d'autre afin de revoir le processus et trouver une

avenue acceptable afin ne pas compromettre l'accomplissement du mandat du protecteur. Or, la personne qui occupait la fonction a choisi de joindre l'équipe des affaires juridiques de l'UQAC à titre de conseiller ce qui a mis fin au mandat du présent comité. Par ailleurs, les membres sont d'avis que la réflexion doit se poursuivre, et ce, avant de pourvoir le poste, le cas échéant.

8.1 Documents normatifs concernant les violences à caractère sexuel, le harcèlement, la violence, la discrimination et les fonctions du protecteur universitaire

Le vice-recteur aux partenariats et secrétaire général précise que la situation relevée par le comité temporaire n'affecte en rien la conformité de l'Institution à la Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur. En effet, toutes les dispositions nécessaires pour se conformer à la Loi ont été mises en place dans les délais prescrits pour l'entrée en vigueur le 1^{er} septembre dernier de la Politique portant le même nom. Il mentionne qu'actuellement, le Bureau de prévention et d'intervention (BPI) est opérationnel et doté d'une ressource pour accueillir les signalements, les divulgations et les interrogations. De plus, un site Web regroupant toute l'information nécessaire quant à l'application des politiques relatives aux harcèlements et aux violences à caractère sexuel de même qu'aux modes de communication avec le BPI et les personnes-ressources est désormais accessible. Enfin, une formation obligatoire pour les employés et fortement recommandée pour les étudiants est disponible en ligne. Cette formation d'une durée approximative d'une heure se divise en quatre modules, à savoir : 1) les violences à caractère sexuel; 2) le consentement; 3) l'intervention du témoin; 4) le soutien aux victimes.

Il rappelle que la fonction de protecteur universitaire était une mesure locale mise en place et non une obligation légale. En ce sens, les difficultés opérationnelles rencontrées dans l'exercice des fonctions du protecteur portent à croire que son mandat de première ligne est incompatible avec son rôle d'intervenant de dernier recours, lequel demeure pertinent. Dans les circonstances, il propose de : 1) suspendre la Politique concernant le protecteur universitaire afin de réviser son contenu; 2) suspendre l'article 8.3 « Protecteur universitaire » de la Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel et enfin, 3) rassembler au Bureau de prévention et d'intervention les fonctions d'accueil et de traitement des plaintes actuellement sous la gouverne du protecteur universitaire.

En ce qui concerne le traitement des plaintes, le vice-recteur aux partenariats et secrétaire général propose qu'un mandat soit confié à une firme externe. De cette manière, les personnes désirant porter plainte officiellement seront dirigées vers une ressource spécialisée, et ce, dans le respect des délais prescrit par la Loi.

En terminant, le vice-recteur aux partenariats et secrétaire général mentionne qu'un vaste chantier de révision et de création de politiques en matière de violences à caractère sexuel, de harcèlement, de violence, de discrimination et d'incivilité s'amorcera. Pour l'occasion, les membres des deux comités institutionnels ainsi que l'ensemble de la communauté universitaire seront interpellés. Il propose de désigner un membre du Conseil d'administration au sein du Comité permanent visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel, lequel participera aux travaux de révision et alimentera le Conseil d'administration sur l'avancement des travaux.

Suite à l'assentiment des membres, la résolution suivante est adoptée :

RÉSOLUTION CAD-12047
Documents normatifs concernant les violences à caractère sexuel, le harcèlement, la violence, la discrimination et les fonctions du protecteur universitaire

ATTENDU la Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur (RLRQ, ch. P-22.1);

ATTENDU que l'Université rencontre les exigences requises par la Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur;

- ATTENDU** la résolution CAD-11847 du Conseil d'administration relative à l'adoption de la Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel;
- ATTENDU** la résolution CAD-11880 du Conseil d'administration relative à l'octroi de mandats à l'externe pour le traitement des plaintes en matière de harcèlement psychologique et de violence à caractère sexuel, et ce, jusqu'à la mise en place du Bureau de prévention et d'intervention (BPI) et d'un processus uniforme de traitement des plaintes relevant du protecteur universitaire d'ici le 1^{er} septembre 2019;
- ATTENDU** la résolution CAD-11898 du Conseil d'administration relative à l'adoption de la Politique concernant le protecteur universitaire;
- ATTENDU** la résolution CAD-11899 du Conseil d'administration concernant la nomination de M. Pascal Lévesque à titre de protecteur universitaire de l'Université du Québec à Chicoutimi;
- ATTENDU** que M. Lévesque n'agit plus à titre de protecteur universitaire au sein de l'Institution;
- ATTENDU** qu'il y a lieu de rassembler les fonctions qui lui étaient dévolues à ce titre et de procéder aux adaptations nécessaires dans les documents normatifs concernés;
- ATTENDU** qu'il y a lieu d'établir un processus de traitement des plaintes de conduite vexatoire, et ce, jusqu'à la mise en place d'un processus uniforme de traitement des plaintes;
- ATTENDU** que le Comité permanent visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel a le mandat d'effectuer une révision de la Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel, notamment par le biais de consultations au sein de la communauté universitaire;
- ATTENDU** la recommandation du vice-recteur aux partenariats et secrétaire général;

Sur PROPOSITION de M. Antoine G. Cormier, APPUYÉE par Mme Cynthia Harvey, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- 1- **DE** suspendre la Politique concernant le protecteur universitaire;
- 2- **DE** suspendre l'article 8.3 « Protecteur universitaire » de la Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel;
- 3- **DE** rassembler au Bureau de prévention et d'intervention (BPI) les fonctions d'accueil et de traitement des plaintes, actuellement dévolues au protecteur universitaire, et ce, en faisant les adaptations nécessaires;
- 4- **D'** autoriser le BPI à octroyer à l'externe des mandats d'enquête concernant les plaintes en matière de violence à caractère sexuel, de harcèlement psychologique et tout autre plainte de conduite vexatoire;
- 5- **DE** désigner Mme Josée Ouellet, membre du Conseil d'administration en tant que représentante des collègues d'enseignement général et professionnel de la région du Saguenay –Lac-Saint-Jean, au sein du Comité permanent visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel.

9. PLANIFICATION STRATÉGIQUE

9.1 Bilan du plan d'action institutionnel (janvier à mai 2019) et priorités institutionnelles pour l'année 2019-2020

M. Claude Gilbert, directeur de la planification et du développement stratégiques, se joint à l'assemblée afin de présenter les priorités institutionnelles pour l'année 2019-2020.

La présidente dresse le bilan du Plan d'action institutionnel pour la période de janvier à mai 2019. Elle souligne les faits saillants et explicite sommairement l'avancement des différentes actions réalisées jusqu'à présent.

Par la suite, M. Gilbert mentionne qu'en conformité avec le Plan stratégique 2019-2023, les priorités institutionnelles pour l'année 2019-2020 sont soumises aux membres à titre d'information. Il précise que le document déposé dresse la liste des différents projets et actions que la communauté et la direction de l'Université proposent de réaliser au cours de l'année 2019-2020 et apporte quelques précisions quant aux questionnements des membres : à partir des priorités établies, les unités administratives et pédagogiques sont invitées à circonscrire des plans d'action. Pour ce faire, l'équipe de la planification stratégique propose quatre rencontres d'une demi-journée : 1) État de la situation; 2) Vision et mission de l'unité administrative ou pédagogique; 3) Questions imposées; 4) Proposition de plans d'action. Ces rencontres semblent très appréciées ce qui se traduit, notamment, par un taux de participation fort positif.

Enfin, M. Gilbert présente les divers objectifs stratégiques liés aux quatre enjeux de la Planification stratégique.

En réponse au questionnement d'un membre quant à l'évaluation interne de la satisfaction au regard de l'expérience étudiante UQAC, M. Gilbert précise qu'à cette fin un outil d'évaluation de l'expérience étudiante semblable à celui utilisé dans le cadre des programmes avec agrément sera développé.

10. PÉRIODE D'INFORMATION

10.1 Résolutions adoptées par le Comité exécutif lors des réunions du 18 juin et du 20 août 2019

Les résolutions adoptées par le Comité exécutif lors des réunions du 18 juin et du 20 août 2019 ont été transmises aux membres à titre d'information.

10.2 Bail intervenu entre l'Université du Québec à Chicoutimi et la Société d'habitation et de développement de Montréal

Le bail intervenu entre l'Université du Québec à Chicoutimi et la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) a été transmis aux membres à titre d'information.

10.3 Communication de la rectrice


La rectrice fait le point quant aux démarches entourant l'attribution des activités d'enseignement : les canaux de communication restent ouverts auprès des directions de département et de programme. En ce sens, une discussion a été initiée par l'administration afin de revoir l'attribution initiale et certains ajustements y ont été apportés.

11. AFFAIRES DIVERSES

Aucun sujet n'est traité à ce point.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur proposition de M. Pierre Dostie, il est **résolu à l'unanimité** que la séance soit levée à 16 h 30.



Nicole Bouchard
Présidente d'assemblée



Marie-Julie Potvin
Secrétaire de réunion

LISTE DES ANNEXES AUX RÉOLUTIONS

ANNEXE I	Modification du programme de baccalauréat en enseignement de l'éducation physique et à la santé
ANNEXE II	Budget d'investissement officiel de l'Université du Québec à Chicoutimi aux fins du Plan quinquennal des investissements (PQI) pour l'année 2019-2020
ANNEXE III	Révision et priorisation des projets du Plan décennal des investissements universitaires (PDUI) de l'Université du Québec à Chicoutimi pour la période 2020-2030 pour les volets de l'enseignement et de la recherche
ANNEXE IV	Entente cadre de collaboration à intervenir entre l'Université du Québec à Chicoutimi et le Conseil de gestion durable du lac Saint-Jean dans le cadre du projet de suivi de l'abondance annuelle des poissons fourrage littoraux du lac Saint-Jean
ANNEXE V	Protocole d'entente du partenariat de recherche à intervenir entre l'Université du Québec à Chicoutimi et le Centre québécois de recherche et de développement de l'aluminium (CQRDA) dans le cadre du projet « Development of Aluminium Metallurgy and Innovative Transformation »
ANNEXE VI	Rapport d'étape 2018-2019 de la Table régionale de concertation minière (TRCM)
ANNEXE VII	Plan d'action de l'Université du Québec à Chicoutimi en matière d'équité, de diversité et d'inclusion (ÉDI)
ANNEXE VIII	Convention de recherche à intervenir entre l'Université du Québec à Chicoutimi, l'Université Laval et La Capitale assureur de l'administration publique Inc.